

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 07 OCTOBRE 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le lundi sept octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

*Date de convocation :*  
01 octobre 2024

**Présents :** Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, DEGUILLARD Julie, GARNIER Chrystèle, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, NOEL Henri, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Eric, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELLAERT Damien

*Mis en ligne :*  
08 octobre 2024

*Nombre de Conseillers en exercice :* 29

**Procurations de vote et mandataires :** CAÏTUCOLI Christiane ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine, DELAUNAY Gaylord ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, GEZEQUEL Damien ayant donné pouvoir à JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à NOULLEZ Sébastien, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, METAYER Chrystèle ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, THERAUD Carine ayant donné pouvoir à MAHEO Aude, VALLÉE Priscilla ayant donné pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel

Présents : 19  
Votants : 28  
Quorum : 15

**Absent :** DA CUNHA Manuel.

Madame GARNIER Chrystèle est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 01 octobre 2024) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**Point N° 6****Délibération n°2024-085. ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Conventionnement avec la SPA - validation**

Rapporteur : Jaroslava JOUAULT

La Commune de THORIGNÉ-FOUILLARD souhaite participer à la capture, à l'identification et à la stérilisation des chats errants, sans propriétaire ni détenteur. La SPA a fait de cette campagne un élément important de son projet associatif.

Les parties se sont rapprochées afin de définir les conditions de la mise en œuvre d'une campagne de stérilisation des chats errants.

Cette action constitue, en effet, un des leviers les plus efficaces en vue de contribuer au bien-être animal et de limiter la prolifération féline, contrairement à l'éradication.

De nombreuses études scientifiques prouvent que la capture en vue d'une stérilisation et d'un relâché sur le lieu de vie est la seule solution sur le long terme. En effet, l'éradication ne peut solutionner que temporairement ce problème et pose des questions éthiques.

De plus, la stérilisation fait cesser les nuisances sonores et olfactives ainsi que les rixes nocturnes.

Prenant en considération l'intérêt public lié à l'hygiène et à la sécurité, et au regard de ses pouvoirs de police tels que prévu par le code rural en matière de divagation et de prolifération animale, la Commune de THORIGNÉ-FOUILLARD souhaite soutenir une action déterminée visant à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants, au sens de l'article L 211-27 du CRPM, sur son territoire.

En conséquence, la Commune de THORIGNÉ-FOUILLARD est disposée à apporter une aide en 2024 en faveur de l'association La SPA destinée à financer une action déterminée visant à la capture, la stérilisation et l'identification des chats errants sur son territoire.

Cette action est proposée, conçue et réalisée sous l'entière responsabilité de La SPA, en collaboration avec les associations « 4 pattes du Pays de Liffré » et « Woof in » qui assureront sa mise en œuvre sur le territoire de la Commune de THORIGNÉ-FOUILLARD. La clinique vétérinaire partie prenante est celle de Bellevue.

Les associations s'engagent à capturer les chats, à les déposer chez le partenaire vétérinaire pour l'intervention adaptée et à les remettre en liberté à la suite.

Une subvention pour la SPA est à envisager à hauteur de 1 000 €

La SPA règle, au vétérinaire, une partie des interventions sur la base des tarifs arrêtés, à savoir :

a-identification et castration du chat mâle = 55 € TTC

b-identification et ovariectomie du chat femelle = 70 € TTC

c-identification et hystérectomie du chat femelle = 80 € TTC

Au vu du devis remis par la clinique vétérinaire partenaire, un reste à charge par chat serait pour la ville.

La campagne annuelle est estimée à 1 500 € hors subvention. Le projet de convention est joint à la présente convocation.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE**

**VALIDE** la mise en place d'une campagne urgente de chats libres,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA

**AUTORISE** le versement d'une subvention à hauteur de 1 000 € à la SPA

**AUTORISE** les règlements au cabinet vétérinaire partenaire sur la ligne budgétaire dégagée.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE**

